Version provisoire. A paraître in à par. in Actes du 4ème Colloque Doctorants et Jeunes Chercheurs en Sciences du Langage :Le vocabulaire scientifique et technique en Sciences du Langage, 20-21 juin 2007, Nanterre.

Comment se comprendre sans se méprendre ? L'exemple de trois termes problématiques : *période, subordination inverse* et *parataxe*

Mathieu AVANZI* ; Christophe BENZITOUN** ; Julie GLIKMAN***

*Universités de Neuchâtel & de Paris X Nanterre ; **Université de Nancy 2 ; ***Universités de Paris X Nanterre & de Potsdam

mathieu.avanzi@unine.ch ; Christophe.Benzitoun@univ-nancy2.fr ; jglikman@u-paris10.fr

0. Avant-propos

Quelle que soit la discipline concernée, le choix de la terminologie employée dans le domaine scientifique est une question primordiale. Cela l'est encore davantage lorsque se pose la question de l'échange entre chercheurs. En effet, un chercheur devrait, dans l'idéal, être capable de partager ses résultats avec l'ensemble de la communauté. Mais comment envisager un tel échange lorsque ce qu'il dit est susceptible d'être mal interprété par ceux qui recevront son discours ? N'est-ce pas un comble pour une science telle que la linguistique, qui s'occupe justement du langage, d'être freinée par ces difficultés, comme l'ont souligné de nombreux chercheurs avant nous ?

Le but de cette communication est de montrer les problèmes que peuvent poser les choix terminologiques en Sciences du Langage à travers trois exemples concrets. La terminologie en linguistique est en effet un problème auquel on accorde parfois trop peu d'importance. Il s'agit pourtant d'une question fondamentale. Selon Habert [2004], il est primordial de disposer d'une terminologie de référence consensuelle pour noter les données dans toute « science dure » afin de la faire évoluer. Or, dans de nombreux travaux en linguistique française, cette dimension est évacuée en adoptant des termes dérivés de la grammaire scolaire ou d'une forme vulgarisée de la grammaire transformationnelle (Théorie Standard Étendue), termes généralement polysémiques censés être plus « neutres[1] » et/ou mieux connus. L'alternative à ce procédé est le constant réemploi de termes redéfinis selon chaque auteur. En face de ces choix plus ou moins assumés et réfléchis, l'œuvre de Damourette & Pichon [1911-1940] représente, pour beaucoup, un modèle d'obscurité terminologique et a montré les limites d'une entreprise consistant à créer une terminologie nouvelle.

[1] Ce qualificatif est issu des approches adoptées pour l'élaboration de corpus annotés [Abeillé *et alii* 2004 ; Gendner & Vilnat 2004]. On le comprend car le but de telles entreprises, regroupant des chercheurs d'horizons divers, est généralement de tendre vers la plus grande « neutralité » théorique, les compromis étant difficiles à obtenir. D'où le recours à une terminologie partagée (et non théoriquement neutre) car apprise à l'école.

Les termes qu'emploient ces auteurs ont certes l'avantage de ne pas être ambigus (pour la plupart), mais les lecteurs ont généralement du mal à se les approprier [Muni Toke ici même]. Entre la création de termes spécifiques ou l'utilisation de termes dont le caractère polysémique n'est plus à démontrer, la situation est donc quelque peu bloquée.

Dans cet article, nous montrerons que le flou terminologique a des incidences sur l'appréhension des phénomènes étudiés et nous exposerons les implications qu'induisent les choix effectués pour y remédier. Deux solutions sont envisageables, chacune ayant ses avantages et surtout ses inconvénients :

- conserver le terme et son arrière-plan définitoire avec la nécessité de (re)préciser le sens dans lequel on l'emploie, qui est rarement exactement le même que celui de la définition source, ce qui ne fait qu'ajouter une acception à celles déjà existantes ;
- supprimer le terme, ce qui nécessitera, par conséquent, son remplacement par un autre (éventuellement aussi problématique), ou par un néologisme qui aura sans doute du mal à se diffuser en dehors de son « école » d'origine.

Il n'y a malheureusement pas une solution idéale, exempte de tout désagrément, comme nous allons essayer de l'illustrer à travers un bref historique des acceptions successives de trois exemples problématiques. Ces trois exemples ont été choisis à la fois pour leur fréquence et la diversité de leurs emplois. En effet, concernant tout trois soit les unités de l'analyse syntaxique, soit les relations entre ces unités, la pluralité de leurs définitions n'est pas sans rappeler celle d'autres termes auxquels ils peuvent être associés : *phrase* et *proposition*.

Les vocables que nous avons choisis sont issus de traditions relativement anciennes, mais ont été remis au goût du jour récemment, suite à l'intérêt de plus en plus grand de la part des linguistes pour la description de tournures discursives qui n'entrent pas dans le cadre d'une grammaire phrastique traditionnelle. Du point de vue des unités d'abord, on s'intéressera au sort qu'a connu la *période*. Du point de vue des relations entre unités ensuite, seront abordés les concepts de *parataxe* et de *subordination inverse*. Nous évoquerons notamment le fait que le sens de ces lexèmes a fortement évolué au gré des époques et des linguistes les ayant employés et (re-)définis. Nous verrons que le terme de *période* (**§1**.), au vu du nombre de définitions différentes qu'il recouvre, ne fait vraisemblablement pas mieux que la notion de *phrase* qu'il était censé remplacer. Quant à la *subordination inverse* (**§2**.), elle présente une évidente contradiction interne (la subordonnée jouant le rôle de la principale et vice-versa) et un mélange entre syntaxe et sémantique (subordonnée sur le plan syntaxique, propos sur le plan sémantique). Enfin la *parataxe* (**§3**.) va jusqu'à désigner une chose et son contraire, des linguistes qui l'utilisent dans l'opposition *hypotaxe* / *parataxe*, au sens « traditionnel » de coordination ou juxtaposition, à ceux l'utilisant pour « subordination sans mot subordonnant », ou « hypotaxe asyndétique ».

1. Période

Le terme de *période* a été repris à la rhétorique par les grammairiens parce que d'aucuns voulaient pallier les problèmes posés par la notion de *phrase*, dont l'ambiguïté définitoire ne permettait pas de fonder une théorie de la grammaire sur des bases scientifiques stables. Le problème c'est que, comme nous allons le voir dans cette première partie, la *période* ne fait au final pas mieux que la *phrase* qu'elle était censée remplacer. En effet, près de trente ans après son retour dans le champ des études grammaticales, ce terme apparaît comme étant toujours aussi polysémique et plurivoque.

1.1. Contexte

Au début des années 80, deux mini révolutions méthodologiques et épistémologiques ont affecté les sciences du langage, et plus particulièrement les études sur la grammaire française : la prise en compte de données orales authentiques dans la description syntaxique ; l'intérêt croissant des études sur le rôle et les fonctions discursives de la prosodie.

D'un côté, la prise en compte des données orales dans la description syntaxique a entraîné la mise à mal de la notion de *phrase*. Pour plusieurs raisons sur lesquelles nous ne reviendrons pas ici[2], il est rapidement apparu que la *phrase* ne permettait pas de rendre compte des regroupements fonctionnels qui ont cours dans certaines productions de français parlé :

(1) Il nous paraît évident que le français parlé fait sauter les cadres de l'analyse grammaticale traditionnelle […]. Une des notions qui saute c'est celle de phrase ; impossible de découper dans le parlé quelque chose qui corresponde à la notion de phrase pour l'écrit [Blanche-Benveniste & Jeanjean 1987 : 89]

Parallèlement, les recherches sur l'intonation ont commencé à intéresser de plus en plus de monde. L'année 1980 voit la naissance du premier logiciel de visualisation de F0 [Martin à par.]. Un an plus tard, paraît le premier ouvrage en langue française consacré à l'intonation [Rossi *et alii* 1981]. Ainsi, les linguistes commencent à admettre que pour modéliser le système grammatical du français, il faudrait aussi tenir compte des phénomènes prosodiques[3].

(2) Etant donné, comme nous venons de le voir, que le domaine de l'intonation est la phrase et ses constituants, on peut s'attendre à ce qu'elle joue un rôle de premier plan soit au niveau syntaxique, soit au niveau énonciatif [Rossi *et alii* 1981 : 184]

C'est dans ce contexte que le terme de *période*, qui appartenait à la rhétorique classique [Molinié 1992], est ré-exploité dans le cadre de terminologies grammaticales plus rigoureuses. A notre

[2] Cf., parmi tant d'autres, les contributions de Berrendonner, Béguelin, Blanche-Benveniste ou Lacheret & Victorri in Charolles *et alii* [2002], cf. toutefois Kleiber [2003] et Gautier [ici même], qui s'attachent, quoique par des voies diverses, à défendre ou à restaurer la légitimité de la notion traditionnelle de *phrase*.

[3] L'absence des études sur la prosodie en France est sans doute due à l'influence notoire qu'a exercée Martinet pendant des années. Selon lui, dans la mesure où la prosodie est exclue de la double articulation du langage, elle ne relève pas de la description linguistique [Rossi 1977].

connaissance, c'est Hazaël-Massieux qui est à l'origine de cette réminiscence. Les objectifs de cette dernière étaient à l'époque clairement annoncés :

(3) La reconnaissance de l'importance de l'intonation dans la communication implique que l'on intègre l'intonation dans la théorie dès le niveau de l'unité de discours. Nous définirons donc une unité, qui sera la base de la théorie. Nous l'appellerons 'période' » […] Nous utiliserons un terme nouveau pour désigner cette nouvelle unité. Tous les termes généralement en usage (phrase, séquence, énoncé, groupe syntaxique), comportent des usages déjà tellement nombreux que l'on ne peut commodément les utiliser en renonçant à toutes leurs valeurs dénotatives ou connotatives. [Hazaël-Massieux 1983 : 111]

Dans les termes de l'auteur, il s'agissait de trouver un vocable neuf et plus neutre pour catégoriser l'unité discursive maximale que des termes comme ceux de *phrase* ou *énoncé* – trop liés à la dimension écrite de la langue, et/ou définitivement trop polysémiques – ne permettaient pas de caractériser de façon satisfaisante.

1.2. Différentes définitions de la *période*

1.2.1. Hazaël-Massieux

A l'origine, la définition de la *période* était énoncée en ces termes :

(4) Au-delà de la période, il n'y a plus de contraintes intonatives. C'est ce qui, dans une définition intonative de la période, permet de dire que la période est cette unité intonative qui ne subit pas de modifications contextuelles : la présence d'une autre période, avant ou après, ne modifie pas la courbe de la période ; en revanche, la présence de "constituant" de période exerce des contraintes sur la courbe des autres constituants [Hazaël-Massieux 1985 : 149]

Pour rendre compte des limites formelles des *périodes* en français oral, l'auteur invoque des critères qui sont essentiellement de nature acoustique. Les pauses silencieuses plus longues entre les *périodes* qu'à l'intérieur, ainsi que des contours mélodiques d'une certaine amplitude, postposés aux pauses silencieuses longues, constituent selon elle des indices robustes pour découper un texte oral en unités grammaticales de rang supérieur [Hazaël-Massieux 1983 : 128-136].

1.2.2. Berrendonner & Béguelin

Quelques années plus tard, Berrendonner & Béguelin [1989], dans leur article sur les niveaux de l'analyse, ont amorcé leurs adieux à la *phrase*. Dans diverses publications ultérieures, ils ont ainsi élaboré et mis à l'épreuve, pour remplacer la notion floue de *phrase*, les concepts d'*énonciation de clause* et de *période* :

(5) Les énonciations se combinent pour former des unités communicatives de rang supérieur appelées *périodes*. Une période est une suite d'énonciations formant un programme discursif complet, qui est marqué par la présence sur son dernier terme d'un intonème conclusif. Les périodes constituent du même coup des unités de tour de parole [Berrendonner 1993b : 22]

D'après ces auteurs, la *période*, (même s'il a été dit que son acception recoupait celle de Hazaël-Massieux[4]), n'est plus définie comme une unité prosodique d'intégration maximale, mais plutôt comme une unité discursive ponctuée d'un signe prosodique de finalité (intonème conclusif), morphème intonatif que les sujets parlants perçoivent en général assez bien dans les discours de tous les jours [Béguelin 2000 : 244], malgré la diversité des formes qui les actualisent dans la substance. Chez les chercheurs suisses, une *période* se révèle aussi être une séquence minimale d'un point de vue des interactions, dans la mesure où les intonèmes conclusifs signalent le moment où peut préférentiellement avoir lieu le passage potentiel du tour de parole. D'un point de vue praxéologique, cette unité d'activité correspond à un programme discursif complet du point de vue de celui qui l'énonce.

1.2.3. Lacheret-Dujour

C'est ensuite Lacheret-Dujour, Victorri & Ploux [1998] qui ré-exploitent le terme de *période* en vue de catégoriser l'unité prosodique d'intégration maximale, racine de la structure prosodique, qu'ils finiront par modéliser, à l'instar de Hazaël-Massieux, uniquement sur la base des critères acoustiques formels (pause silencieuse d'une certaine longueur suivant un geste de F0 d'une certaine amplitude, réinitialisation mélodique, pas de *euh* d'hésitation)[5] :

(6) Un premier principe de segmentation nous a donc conduits à mettre au jour, sur les bases de l'observation acoustique des données, une nouvelle unité de traitement : la période intonative. Il paraît nécessaire de préciser ici que le traitement adopté ne préjuge en rien de la fonction syntactico-sémantique d'une période et de son caractère plus ou moins achevé sur le plan discursif. Sur ce point, les travaux présentés se distinguent des recherches contemporaines qui s'intéressent à la structuration de l'énoncé en *périodes*. Dans ces dernières, en effet, la période minimale est toujours ponctuée par un intonème conclusif et correspond à une unité énonciative achevée [Lacheret-Dujour 2003 : 55-56]

Comme on pourra le lire dans (7), cette définition ne recoupe pas non plus celle des chercheurs suisses Berrendonner & Béguelin[6].

Au plan informationnel, la période serait le traitement d'un « topique » :

(7) Dire que la segmentation du discours en périodes intonatives successives répond à un principe de nécessité énonciative, c'est dire qu'elle dérive dans une large mesure des opérations associées à la gestion du flux de l'information et à la visée communicative. Dans les contextes de condensation,

[4] Cf. citation sous (8) plus bas.

[5] La méthode de segmentation proposée a été implémentée informatiquement dans un logiciel nommé Analor. cf. Lacheret-Dujour et Victorri [2002] pour une première approche, et Avanzi, Lacheret-Dujour et Victorri [à par.] pour les dernières mises à jour.

[6] En fait, les divergences entre ces deux définitions tiennent essentiellement à la méthodologie : chez Lacheret, « étant donné la méthode *bottom-up* adoptée, une unité quelle qu'elle soit est d'abord une unité purement signifiante avant d'être une unité fonctionnelle » [Lacheret-Dujour 2003 : 56]. Chez Lacheret, l'unité discursive que délimite la *période* fribourgeoise est appelée *macro-période*.

> l'actualisation d'une nouvelle période constitue par exemple un indice central de changement de thème, qu'il s'agisse du thème propre, qui constitue l'entité au sujet de laquelle on va prédiquer quelque chose, ou du cadrage thématique (spatial, temporel, notionnel ou modal) qui permet de circonscrire le procès auquel il est associé [Lacheret-Dujour & Victorri 2002 : 65]

Dans cette approche, on pense que les transitions périodiques sont motivées par des contraintes informationnelles, et plus particulièrement par les changements de topiques discursifs.

1.2.4. Synthèse

Au final, comme le terme de *phrase*, le terme *période* est employé pour décrire des unités discursives composées de plusieurs ingrédients. Nous en résumons la liste ci-dessous :

i. la période est une unité prosodique d'intégration maximale
ii. la période est délimitée par un intonème conclusif
iii. la période est une unité minimale potentiellement constitutive d'un tour de parole
iv. la période est une unité de traitement informationnel

Et comme la *phrase*, les traits définitoires de la *période* ne sont pas tous invoqués en même temps par les chercheurs qui emploient ce vocable. Quoiqu'il en soit, si on s'essaie au même exercice que certains sur la *phrase* [Berrendonner 2002 ; Sabio 2007], il n'est pas difficile de montrer que les critères qui caractérisent la *période* ne sont pas tous coextensifs[7].

1.3. Des critères non coextensifs

1.3.1. Unité prosodique d'intégration maximale *vs* intonème conclusif

Le premier isomorphisme définitoire auquel nous nous attaquerons est celui qui voudrait que l'occurrence d'une unité prosodique d'intégration maximale aille forcément de pair avec la présence d'un intonème conclusif. Ce fut une idée défendue un temps par Berrendonner :

(8) Il existe apparemment un rang d'unités de discours ayant pour caractéristique morphologique distinctive la présence, en position finale, d'un intonème conclusif, et qui se définissent hiérarchiquement comme les plus petites unités pouvant constituer un "tour de parole" complet. Je nommerai *périodes* ces constituants conversationnels de base. La présente définition recoupe celle d'Hazaël-Massieux [1983 : 110-113], qui, considérant les intonèmes non-conclusifs comme des marques de dépendance contextuelle et d'intégration syntagmatique, définit la période comme l'unité, prosodiquement indépendante, qui est "le terme de l'intégration intonative" [Berrendonner 1993a : 52]

Le problème c'est que, dès lors qu'on définit avec Hazaël-Massieux et Lacheret-Dujour l'unité prosodique d'intégration maximale par la présence de pauses silencieuses suivant des contours

[7] Cela ne remet pas nécessairement en cause le fait que dans une théorie donnée, la *période* soit définie de manière rigoureuse.

mélodiques d'une certaine amplitude, on sera amené à segmenter l'extrait suivant en quatorze séquences (figure 1)[8] :

(9) **{**alors là tu vois donc tu continues tout droit tout droit tu traverses tout tu arrives à un rond-point # au rond-point c'est tout droit direction Saint-Jean de Maurienne # euh donc tou- tou- toujours Saint-Jean de Maurienne # tu passes un autre rond-point donc toujours tout droit après tu montes une grande grande ligne droite # tu passes devant la piscine # euh il y a un stade aussi à côté et tu arrives à un rond-point donc là tu rentres dans le centre-ville # tu arrives à un rond-point c'est donc à: euh gauche # euh ensuite euh: donc gauche là je crois que ça sera indiqué déjà gare # euh mais bon tu:: tu traverses le champ de foire tu arrives à un autre rond-point là c'est encore euh # à gauche euh et tu descends en fait c'est une route qui descend # tu passes devant les pompiers # et euh ensuite euh: premier euh tu passes devant la Bastille aussi et # ensuite c'est la première euh en face non deuxième ou troisième troisième il me semble # à droite # et tu montes # et voilà tu arrives devant la gare après là c'est indiqué il y a la cabine de téléphone et voilà c'est là**}** [iti-5]

Or, s'en tenir à la présence des intonèmes conclusifs pour définir la période implique que l'on voie dans (9) une seule et même unité. En effet, dans cette indication d'itinéraire d'une durée totale de 1 min. 05, l'unique intonème conclusif que l'on perçoit se situe au terme de l'enregistrement. On pourrait soutenir, avec Mertens [2006], qu'il s'agit bien là d'une seule unité prosodique d'intégration supérieure, l'intonème conclusif regroupant en un même « paquet » l'ensemble des groupes intonatifs qui le précède. Mais de notre point de vue, il semble peu probable que les locuteurs aient une mémoire prosodique si étendue [Avanzi & Martin 2007].

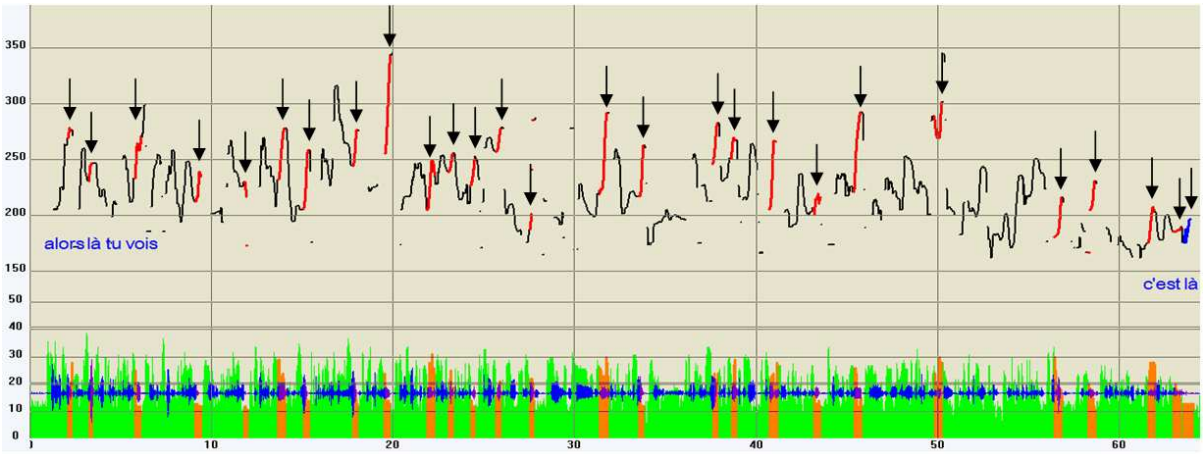

Figure 1 : tracé prosodique synthétique de l'exemple (9). Les flèches signalent les fins d'unités prosodiques d'intégration maximale

[8] Dans les transcriptions, les diacritiques # démarquent des unités prosodiques d'intégration maximale, les accolades des unités ponctuées d'un intonème conclusif. Les tracés prosodiques ont été obtenus avec le logiciel d'analyse prosodique WinPitch [Martin 2007].

1.3.2. Intonème conclusif *vs* tour de parole

Si on définit la *période* par la présence d'un intonème conclusif, alors on ne peut pas systématiquement dire qu'elle constitue une unité interactionnelle minimale, dans la mesure où le passage du tour de parole peut se faire après des intonèmes continuatifs, et ce sans que l'on ait l'impression qu'il y ait « vol du tour ». C'est par exemple le cas dans ce nouvel extrait :

(10) <L1> on continue on traverse la place Victor Hugo <L2> c'est pas la place Victor Hugo <L1> attends c'est pas Victor Hugo c'est la place grenette

Le locuteur qui a la parole, et dont les contours intonatifs démarcatifs sont contenus dans les encadrés en traits pleins dans la figure 2 ci-dessous), produit une série de constructions prosodiques majeures, qui, dans cette indication d'itinéraire comme dans la précédente (9), sont ponctuées d'un intonème continuatif et suivis d'une pause. Tant qu'il n'est pas arrivé à la fin de son explication, il ne baisse pas la voix. Il fait cependant des pauses (pour respirer et réfléchir à la suite). Et son interlocuteur (cadre en traits pointillés dans la figure 2) exploite ces silences pour prendre la parole, en vue d'acquiescer, de demander des précisions ou de mettre en cause son dire. On l'aura compris, dans certaines situations de parole, le passage du tour de parole ne se fait pas forcément après un intonème conclusif[9]. La non coïncidence de ces deux critères fait qu'ils ne peuvent entrer tous les deux dans la définition de l'unité période.

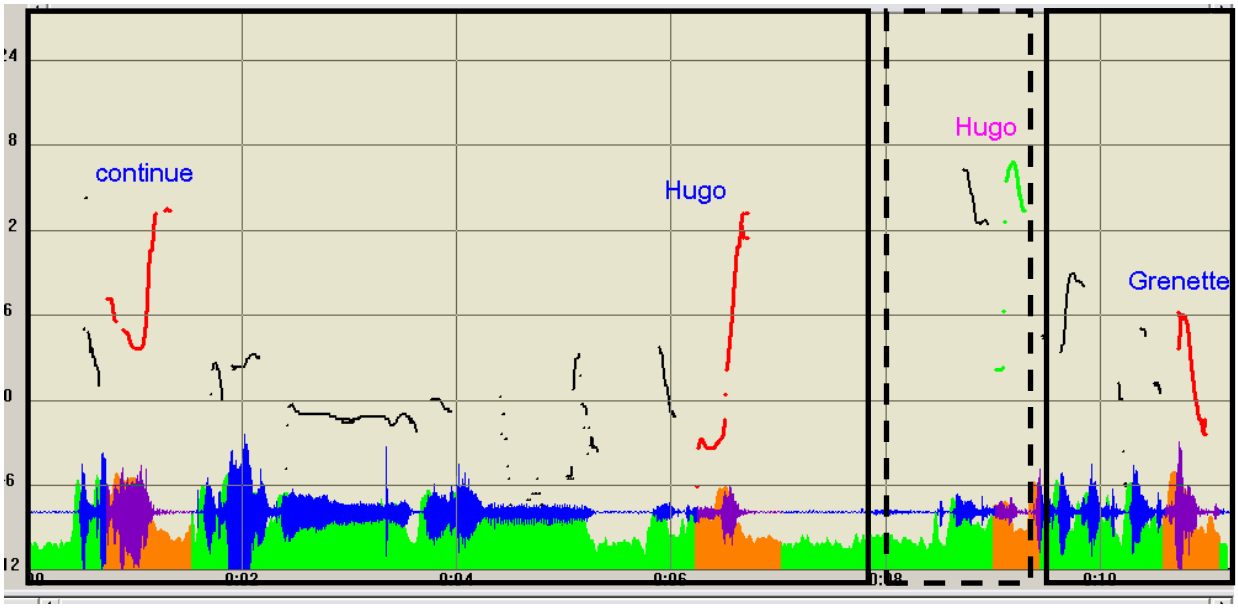

Figure 2 : tracé prosodique de l'exemple (10). Les encadrés en trait continu encadrent les tours de L1, celles en trait pointillé le tour de L2.

1.3.3. Intonème conclusif/unité prosodique d'intégration maximale *vs* unité thématique

Le dernier isomorphisme qu'il convient de démentir est celui qui donne crédit à l'hypothèse que les transitions entre les unités prosodiques d'intégration maximale (délimitées par des pauses

[9] Selon Portes & Bertrand [2005], les contours de continuité majeure du type de ceux qui figurent dans (9) et (10) ont en fait une « vraie » valeur interactionnelle. Nous sommes complètement d'accord avec elles.

silencieuses) ou les transitions entre les unités prosodiques conclusives (délimitées par un intonème de fin) sont motivées par le changement de topiques discursifs. Si cette hypothèse était correcte, cela voudrait dire qu'à chaque fois qu'on changerait de *période*, on changerait de topique[10]. Dans l'extrait ci-dessous, un doreur sur bois explique comment est fabriquée la colle qu'il utilise pour restaurer les dorures de meubles anciens. On peut « tracer » les différentes évocations de ce même objet-de-discours <*colle de peau de lapin*> à travers les différentes expressions référentielles qui y renvoient (soulignées dans la transcription) :

(11) **{**alors la peau **#** on retire les poils **#** ça fera des des chapeaux **#} {**sur sur cette peau **#}** < L1 : hum hum > **{**et la peau elle est réduite **#} {**et et c'est une une boite qui fait çà hein **#} {**c'est pas nous chaque atelier qui fabriquons ça **#** parce que ça ça ça pue ça XX **#} {**et la peau elle est réduite en vermicelles **#} {**on fait des ils font des grosses balles **#** c'est-à-dire des des des **#** parce qu'on parle de balles de paille aussi **#** de des des des gros paquets quoi **#} {**de de ces de ces espèces de spaghettis de peau **#** ils font des des gros paquets **#** et ils l'ébouillantent **#} {**et le jus qui en sort c'est le collagène de la peau **#}**

Et bien évidemment, quand on change d'unité d'intégration prosodique maximale, on ne change pas d'objet-de-discours. Même chose quand on passe d'une séquence ponctuée d'un intonème conclusif à l'autre. Tout le long de la *période*, c'est toujours le même objet-de-discours <*peau de lapin*> qui fait l'objet d'un développement thématique. L'énoncé (11) met donc en doute le fait que la période, qu'elle soit prosodiquement définie comme une unité d'intégration maximale ou ponctuée d'un intonème conclusif, soit le lieu de traitement d'un objet-de-discours unique.

1.4. Conclusion

Au total, on l'aura compris le terme de *période* est utilisé par beaucoup de monde, avec des définitions qui ne se recoupent pas. Sa polysémie est en train de devenir similaire à celle de la *phrase* (cf. Gautier [ici même]), si bien qu'on serait tenté de l'abandonner au profit d'un nouveau terme, au risque de reproduire l'histoire qui l'a affectée ces trente dernières années. A notre avis, il serait sans doute préférable de remettre en question l'idée selon laquelle il existerait *une seule* unité discursive définie par un faisceau de traits, et se demander à la place s'il ne faudrait pas, dans un premier temps, définir les unités linguistiques propres à chacun des niveaux d'analyse auxquels renvoient les critères i-iii (respectivement : unités prosodiques, unités praxéologiques et unités interactionnelles). Ensuite, on pourra commenter la congruence ou la non congruence entre les séquences ainsi délimitées et voir quels sont les points de convergences. Le modèle d'analyse du discours genevois développé par Roulet et al [2001] nous semble constituer de ce point de vue un exemple à suivre.

[10] Cf. Berrendonner, *Grammaire de la période* : chap. XV, qui a été le premier à mettre en cause le fait qu'une période = le traitement d'un topique.

2. Subordination inverse

Dans cette section, nous montrons que la notion de *subordination inverse* est le fruit d'une analyse contradictoire aboutissant parfois à considérer ce procédé comme fautif. Pour résoudre ce problème, nous proposons de distinguer les composantes de l'analyse linguistique et nous montrons que les constructions en question ne sont en fait pas « subordonnées ».

2.1. Emergence de la notion

Il semble que ce soit A. Séchehaye qui, le premier, en 1926, a remarqué une tournure étrange introduite par *quand* ou *lorsque* en français contemporain. Il en a donné la description suivante :

(12) Il s'agit en fait d'une simultanéité ou d'un rapport réciproque à la faveur duquel se produit un renversement du mouvement des idées. Bien qu'ayant gardé la forme d'une principale suivie de sa subordonnée, la phrase représente exactement le même agencement psychologique que si l'ordre de subordination était inverse, c'est-à-dire que si nous avions affaire à une subordination prédicative du type que nous avons étudié […] : « *quand j'avais treize ans, ma mère mourut* ». [Séchehaye 1926 : 202-203]

A. Séchehaye a appelé ces types de « subordonnées » les *quand* (ou *lorsque*) *de péripétie*. Dès le départ, l'idée d'un agencement psychologique reflétant l'ordre inverse de la « subordination » est invoquée.

Une dizaine d'années plus tard, Gougenheim [1938] emploie pour la première fois, selon Wilmet [2003: 474], le terme de *subordination inverse*[11] appliqué au français. Cet auteur le définit ainsi :

(13) On trouve des subordonnées commençant par *que*, après une proposition principale, qui, si l'on reconstruit la phrase avec une autre conjonction de subordination, deviennent principales tandis que la principale devient subordonnée […] : *Le cardinal n'avait pas gagné la porte, que ses larmes, violemment retenues, débordèrent* (Chateaubriand, Mémoires d'Outre-Tombe, VI, 288) (« Avant que le cardinal eût gagné la porte, ses larmes… débordèrent »). [Gougenheim, 1938 : 377]

Comme l'exprime bien cette citation, ce terme a été employé à l'origine pour caractériser certaines tournures introduites par *que* et il est justifié par une paraphrase « inversant » la « subordination ». Les deux citations précédentes se ressemblent fortement mais, dans cette dernière, G. Gougenheim ne fait pas le lien avec les *quand* étudiés par A. Séchehaye. Cependant, ce rapprochement entre les tournures en *quand* et en *que* a été explicitement proposé par Sandfeld [1936] et Chétrit [1976].

Plus récemment, on trouve des définitions telles que la suivante qui évoque un mélange des niveaux d'analyse (syntaxe/sémantique) :

(14) La proposition qui est formellement la principale présente en réalité le thème de la phrase et représente les circonstances (elle en indique le cas échéant le repérage temporel, par exemple la

[11] La « subordination inverse » est sans doute issue du « *cum* inversum » latin.

datation), c'est la subordonnée qui en est le propos et qui exprime le fait essentiel [Riegel *et alii*, 2002 : 507]

Par ailleurs, d'autres dénominations ont aussi été proposées pour ces tournures (*quand inverse*, *subordination à valeur coordonnante* ou encore *quand narratif*), signe que leur analyse est problématique. Et quand une analyse pose problème, certains peuvent avoir tendance à exclure les données en question en les considérant comme étant fautives. C'est ainsi qu'Eyot [1948], « toute l'année, a corrigé, dans les rédactions de (ses) élèves de quatrième et de cinquième, des propositions indépendantes introduites par *quand* », à l'image de l'exemple suivant :

(15) Le petit garçon traversa des forêts d'eucalyptus, des landes de bruyères mauves, etc… Il dut se battre contre un sanglier… aperçut même une licorne. ***Quand*** *un matin, il arriva enfin au pied d'une très vieille montagne*. [Vervin, cité par Eyot, 1948]

Antoine [1948] va même jusqu'à suggérer une modification profonde du système, qui serait en cours de réalisation :

(16) Faut-il tirer de ces quelques remarques des vues alarmistes sur une confusion en marche entre structures subordonnantes et coordonnantes ? Nous ne l'affirmons pas absolument : dans tous les exemples que l'on pourrait citer, il s'agit, pour pousser à bout une image de M. De Boer, de viols syntaxiques caractérisés. Mais la violence ne finit-elle pas parfois, et pas seulement en syntaxe, hélas ! par créer le droit ?

2.2. Une notion problématique

Nous aimerions maintenant montrer que la présence d'une ponctuation forte, qui a apparemment troublé certains analystes, accompagne en fait le statut grammatical de ces constructions. Il ne s'agit donc pas de « viols syntaxiques caractérisés », mais au contraire d'un procédé largement codifié en français. Ce qui pose problème, ce sont les outils d'analyse, et non la manière dont les locuteurs tirent parti des systèmes linguistiques.

En effet, si l'on se limite à une définition un peu « naïve » de la subordination (présence d'une « conjonction de subordination »), on sera bien obligé de conclure à la suite de Chétrit [1976] :

(17) Ce n'est donc plus la subordonnée qui éclaire du point de vue du temps le verbe principal, mais plutôt l'élément antéposé qui précise le procès régi, qui reste malgré tout **subordonné puisqu'il est introduit par *quand* (ou *lorsque*)**[12] [Chétrit 1976 : 110]

ou, comme Eyot [1948] :

(18) Il garde manifestement une valeur de liaison, qui me semble plus forte qu'une simple coordination, à mi-chemin de la subordination, à peu près équivalente de celle du relatif de liaison latin – ou français [Eyot 1948 : 108]

Mais qu'il s'agisse d'une relation se situant quelque part entre la subordination et la coordination, ou d'une inversion sémantique entre une « proposition formellement principale » et une

[12] C'est nous qui soulignons.

« proposition formellement subordonnée », le problème vient selon nous du cadre d'analyse. Par exemple, le terme télescope deux composantes de l'analyse linguistique (la syntaxe et la sémantique), ce qui devrait être exclu d'un cadre scientifique rigoureux. Si l'on veut y voir plus clair, il est nécessaire d'observer les propriétés de ces constructions en distinguant les niveaux d'analyse. Ainsi, nous allons montrer que ces unités introduites par *quand* ne sont en fait pas construites par la « principale » ou un de ses éléments et donc qu'elles ne sont pas syntaxiquement « subordonnées ».

En effet, la construction en *quand*, dans les exemples de type *subordination inverse*, n'est pas équivalente à un *quand* interrogatif, ne peut être extraite entre *c'est* et *que* et elle n'est pas affectée par les modalités du verbe principal (ex (19), contrairement aux « subordonnées canoniques » en *quand* (*i.e.* construites par un verbe) (ex. (20)) :

(19) J'étais en train de m'impatienter, **quand**, tout à coup, qu'est-ce que j'entends ? [Leroux ; cité par Sandfeld, 1936 : 264]

(a) **Quand** étais-tu en train de t'impatienter ? *Quand, tout à coup, qu'est-ce que j'entends.

(b) ***C'est** quand, tout à coup, qu'est-ce que j'entends **que** j'étais en train de m'impatienter.

(c) *Je **n'**étais **pas** en train de m'impatienter quand, tout à coup, qu'est-ce que j'entends **mais** quand enfin Paul est arrivé.

(20) La cuisson est terminée **quand** le jus forme de petites perles. [Cuisine]

(a) **Quand** la cuisson est-elle terminée ? Quand le jus forme de petites perles.

(b) **C'est** quand le jus forme de petites perles **que** la cuisson est terminée.

(c) La cuisson **n'**est **pas** terminée quand le jus forme de petites perles **mais** quand l'eau se met à bouillir.

On peut remarquer aussi que, dans l'exemple (20), la construction en *quand* est mobile alors qu'elle ne l'est pas dans (19). Par contre, elle a sa propre modalité interrogative indépendante de la construction précédente dans (19), ce qui n'est pas le cas dans (20). Tout cela concourt à mettre en évidence l'autonomie syntaxique de ces constructions.

Sur le plan sémantique, dimension qui a été la plus étudiée jusqu'à présent, l'ordre des constructions verbales correspond à l'ordre des événements. La valeur est assertive (cf. Le Draoulec [2003, 2006]). La succession temporelle s'opère sur le même plan en faisant progresser la narration, alors qu'habituellement les constructions en *quand* se situent dans l'arrière-plan. On observe aussi une autonomie énonciative. Le temps de référence est courant et appartient à « l'avant-plan de la narration » [Declerck 1997]. *Quand* est analysé comme un « connecteur » établissant une relation temporelle entre deux propositions assertées.

2.3. La *subordination inverse* : une notion toxique ?

En s'attachant à la description des propriétés syntaxiques et sémantiques de manière distincte, on s'aperçoit qu'il n'est nullement utile de recourir au terme impropre de *subordination inverse*. De

plus, il est le résultat d'un processus qui devrait le condamner à être exclu de toutes les terminologies en usage : après avoir proposé des traits caractéristiques, censés être exclusifs, pour déterminer la « principale » et la « subordonnée », on pose que, dans certaines circonstances, l'une peut jouer le rôle de l'autre et inversement. On retrouve d'ailleurs ce même raisonnement à propos de la *subordination à valeur coordonnante*. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'éviter de recourir à de tels procédés afin de ne pas donner un caractère confus aux analyses.

Le terme *subordination inverse* est donc non seulement contradictoire, mais il propose en plus une description erronée des faits (il n'y a pas inversion du lien de « subordination »). Ainsi, il est plus problématique qu'utile. Nous militons donc pour l'insertion des phénomènes qu'il regroupe dans un cadre plus général, car la plupart des éléments considérés par la tradition comme des marques de dépendance (prépositions, conjonctions) possèdent la caractéristique d'introduire des unités dépendantes syntaxiquement d'un élément de la construction précédente ou simplement « associées » (d'après la terminologie de Blanche-Benveniste *et alii* [1984]). C'est d'ailleurs ce qui s'observe dans les deux exemples suivants :

(21) ils mettaient des sous dessus pour que le vœu soit exaucé [< Sabio]

(22) L'amas de briques s'effondra à côté de lui pour disparaître en partie sous le sol [< Sabio]

En effet, tous les tests proposés ci-dessus donnent des énoncés grammaticaux pour (21) et agrammaticaux pour (22), ce qui signifie que la construction en *pour que* est construite par le verbe *mettre* alors que la construction en *pour* est seulement associée. Par ailleurs, sur le plan sémantique, (21) peut avoir une interprétation finale avec *pour* ou *pour que* alors que l'interprétation consécutive n'est possible qu'avec l'infinitif (cf. (22)).

3. Parataxe

Il peut éventuellement paraître compréhensible que la signification d'un vocable évolue au gré des auteurs qui le réutilisent et redéfinissent au fil du temps, avec tous les problèmes que cela implique. Ce qui peut paraître plus étonnant, c'est qu'un même terme soit parallèlement employé pour désigner une chose ou son contraire. Avec toutes les difficultés qu'amène déjà la polysémie d'un terme, quand ses différents sens sont à ce point antithétiques, comment une intercompréhension entre chercheur peut-elle être possible ? C'est la question qu'on est amené à se poser quand on s'intéresse au terme de *parataxe*, dont les différentes acceptions peuvent surprendre au premier abord.

3.1. Etymologie du terme

Le terme de parataxe vient du grec παρα – τασσω, littéralement *mettre côte à côte*. Cependant, cette étymologie ne suffit pas à créer une définition unique du terme, mais, au contraire, semble être

à l'origine de la multiplicité de ses sens. Le premier élément de rupture tient dans l'interprétation qui est faite de *mettre côte à côte*. Selon qu'on l'entend du point de vue de la représentation abstraite de la phrase (comme par exemple dans la construction d'arbre), ou du point de vue de la réalisation linéaire de la phrase, on comprend que le terme *parataxe* ne sera pas utilisé de la même manière.

3.2. Panorama des définitions

3.2.1. Parataxe : coordination / juxtaposition

Pour les uns, l'important est le statut des éléments, qui ne sont pas dans un rapport de dépendance, mais sur le même plan au niveau de l'analyse syntaxique (*côte à côte*). Cela crée un système où la notion de *parataxe* (*coordination* / *juxtaposition*) est en opposition avec celle d'*hypotaxe* (*subordination*), et cela qu'il y ait ou non un mot de liaison.

La plus ancienne utilisation en syntaxe en ce sens remonte probablement à la terminologie proposée par Meillet et Vendryès [1924][13] qui oppose *hypotaxe* (pour *subordination*) à *parataxe* (pour *coordination* et *juxtaposition*).

Pour Tesnière,

(23) La structure coordonnée consiste à établir deux *exprimendes* sur le même étage structural. La disposition qui en résulte est ce qu'on appelle une parataxe, le grec *para* signifiant que les deux nœuds sont placés l'un à côté de l'autre. […] Au contraire la structure subordonnée consiste à établir l'un des exprimendes au-dessous de l'autre. La disposition qui en résulte est ce qu'on appelle une hypotaxe, le grec *hypo* signifiant que l'un des nœuds est placé sous l'autre. [Tesnière 1959 : 313]

La Grammaire d'aujourd'hui donne à l'article *parataxe* la définition suivante :

(24) Terme de rhétorique, caractérisant ce que sur le plan grammatical on appelle la juxtaposition ou la coordination, par opposition à l'hypotaxe ou subordination. La parataxe peut comporter un mot de liaison (il pleure car il a faim : c'est une coordination), ou ne pas en comporter (il pleure, il a faim : on parle alors d'asyndète), le lien logique n'en est pas moins présent. La parataxe est caractéristique de l'oral, où, soulignée et explicitée par l'intonation, elle est plus fréquente qu'à l'écrit. [Arrivé, Gadet, Galmiche 1986 : 469]

On l'aura compris à la lecture de ces définitions : le terme de *parataxe* est employé dans un système à deux alternatives, *parataxe vs hypotaxe*, *parataxe* étant ici ce qui correspondrait à *coordination* / *juxtaposition* dans la terminologie latine.

[13] Cités par Deulofeu [1988].

3.2.2. Parataxe : absence de mot de liaison ou hypotaxe asyndétique

Pour les autres, le critère de définition principal réside dans le fait que deux éléments se suivent directement sur le plan linéaire, c'est-à-dire sans mot de liaison, et cela quel que soit le rapport existant entre ces éléments. Mais à partir de cet aspect, il est souvent aussi employé pour désigner un rapport de subordination sans mot subordonnant. De plus, quand il est employé avec la même définition, le terme de *parataxe* ne recouvre pas toujours les mêmes phénomènes.

Buridant [2000] donne la définition suivante de la *parataxe* :

(25) Parataxe : juxtaposition de deux propositions sans marquer le rapport de dépendance qui les unit. Elle peut se réaliser selon deux modes : par juxtaposition agrégative de deux propositions non hiérarchisées au rapport logique implicite ; par non-expression du strument introduisant une proposition subordonnée dépendant d'un verbe régisseur [Buridant 2000 : 765]

Il emploie donc ce terme pour désigner l'absence de morphème de liaison, que les éléments entretiennent entre eux aussi bien un rapport de subordination qu'un rapport sans dépendance syntaxique mais avec un simple lien logique au niveau sémantique.

Dans d'autres ouvrages sur l'histoire de la langue française, les vocables *parataxe* ou *construction paratactique* sont employés pour caractériser des énoncés dans lesquels le subordonnant, qu'il s'agisse d'une conjonction ou d'un pronom relatif, est absent. Cela se produit principalement lorsqu'il est question d'ancien français [Marchello-Nizia 1997 : 427, 1998 : 313, 1999 : 69]. En d'autres termes, *parataxe* sert dans ces cas-là à désigner des subordonnées « non introduites ».

Pour Buyssens [1974],

(26) Le terme de parataxe a été attaché ici au procédé consistant à faire exception à une règle syntaxique donnée, de telle sorte que la proposition subordonnée prenne la forme syntaxique d'une phrase complète, indépendante ; le restant de la phrase a souvent la forme syntaxique d'une phrase incomplète (: *Vous viendrez, j'espère, A peine étais-je dans la rue, il se mit à pleuvoir* et *Le train est parti il y a une heure*) [Buyssens 1974 : 24]

Garrette répond à son article quelques années plus tard :

(27) Nous nous croyons autorisé à nous servir du mot juxtaposition comme d'un terme générique englobant à la fois l'asyndète et la parataxe, la première consistant dans l'absence de lien coordonnant, la seconde de lien subordonnant [Garrette 1977 :5]

Pour lui, parmi les exemples donnés par Buyssens, seul l'exemple *à peine étais-je dans la rue, il se mit à pleuvoir* est une *parataxe*. Les propositions hypothétiques sans conjonction ainsi que les systèmes comparatifs avec des termes corrélatifs peuvent, selon lui, être eux aussi classés parmi les constructions paratactiques.

Sznajder [1979] oppose pour sa part, les *parataxes logiques* et les *parataxes syntaxiques* :

(28) [Les parataxes syntaxiques et logiques] sont opposables à une forme précise de subordination explicite. […] Deux propositions associées en parataxe syntaxique ne peuvent être scindées en

deux phrases autonomes successives ; au contraire, selon leur ordre de succession, deux propositions en parataxe logique pourront être transformées en deux phrases autonomes, indépendantes l'une de l'autre [Sznajder 1979 : 19-20]

Les exemples de parataxes syntaxiques qu'elle donne sont : « *Il arrivera en retard, je présume. J'ai dit : « Viens » ! A peine était –il parti, il se mit à pleuvoir*[14] », tandis que l'exemple : « *Il arrivera en retard, je peux te le dire* » serait une parataxe logique.

Rosier [1995] fait à son tour un point sur le terme de *parataxe* :

(29) Au niveau phrastique, la parataxe n'est qu'un effet de juxtaposition produit par l'absence de subordination explicite. Il y a cependant bien dépendance exprimée par les marques typographiques à l'écrit, par l'intonation à l'oral. Au niveau textuel, la parataxe implique une participation du lecteur à la construction du texte dans sa logique discursive [Rosier 1995 : 61]

3.2.3. Multiplicité et contradiction des définitions

Au total, on peut voir les différences entre les diverses définitions, allant de *parataxe* pour *coordination* ou *juxtaposition*, à *parataxe* pour *subordination asyndétique*, et ici nous n'avons fait que mettre au jour cette principale opposition, sans entrer plus avant dans les détails des multiples différences d'emploi possible.

3.3. Problèmes posés et conclusion *ad interim*

Dès lors, se pose la question de savoir comment les chercheurs peuvent se comprendre quand un même terme est employé dans des sens aussi différents. Le recours au terme de *parataxe* crée en outre une terminologie redondante de deux systèmes et dont les étymologies sont similaires : on a d'un côté un système provenant de la terminologie grecque *parataxe* / *hypotaxe*, à deux cases, chacune pouvant se décliner en *syndétique* / *asyndétique*, ce qui fait au final quatre possibilités (tableau 1), et de l'autre un système de terminologie latine *coordination* / *juxtaposition* / *subordination*, à trois cases (tableau 2) :

	Syndétique	Asyndétique
Parataxe	1	2
Hypotaxe	3	4

Tableau 1 : Système hérité du grec

Coordination	Juxtaposition	Subordination
1	2	3

Tableau 2 : Système hérité du latin

Certains auteurs emploient conjointement les deux systèmes en assimilant *parataxe* à *coordination* et *juxtaposition*, et *hypotaxe* à *subordination*, utilisant l'un ou l'autre terme, ou en ne gardant que l'un ou l'autre, tandis que d'autres auteurs gardent la terminologie latine. Mais cette dernière

[14] Ce type d'exemple est encore appelé *subordination inverse* par d'autres chercheurs.

n'ayant pas de mot spécifique pour désigner une des possibilités de construction de la phrase prévues dans l'autre système, *l'hypotaxe asyndétique*, elle emploie le terme de *parataxe* en ce sens. Il y a donc un problème dû à la surabondance de termes : *subordination*, *juxtaposition*, *coordination*, *parataxe*, *hypotaxe*, *asyndète*, *subordination inverse*, *rection*, *association*… ; et aussi lié à la confusion des domaines d'analyse : certains termes étant utilisés aussi bien au niveau syntaxique que sémantique, parfois pour désigner des phénomènes purement morphologiques.

Chose plus étonnante encore, il peut arriver que tout en ayant une définition de la parataxe contradictoire, certains auteurs parlent pourtant du même type de faits.

Les problèmes soulevés par l'étude du mot *parataxe* semblent dépasser le cadre de ce simple vocable. On en revient à un problème plus vaste, celui de la notion même de *phrase*, et du cadre de l'analyse syntaxique elle-même. S'agit-il ici d'un type de construction de la phrase complexe ? Est-on en dehors du cadre de la phrase, et donc en dehors des limites de la syntaxe ? Mais quelles sont ses limites ? En effet, quelle que soit la définition adoptée, le problème semble récurrent.

Il faudrait clarifier le système et l'épurer des termes redondants qui ne font qu'alourdir la terminologie, les définir en fonction du niveau d'analyse auquel on se place, et éviter d'utiliser les mêmes termes pour les différents plans, ce qui pourrait prêter à confusion. Si l'on considère qu'il existe quatre possibilités de construction de la phrase complexe, on pourrait adopter par exemple la répartition *parataxe* (*syndétique* / *asyndétique*) / *hypotaxe* (*syndétique* / *asyndétique*), qui paraît plus complète à ce niveau, ou garder la terminologie latine, mais en rajoutant alors un terme pour désigner ce qui correspondrait à une *hypotaxe asyndétique*, mais dans ce cas, plutôt que d'utiliser *parataxe* qui pourrait prêter à confusion, il faudrait parler de préférence de *subordination asyndétique* par exemple.

Reste que dans le langage, il n'est pas toujours aussi facile de classer, et les faits ont parfois du mal à rentrer dans des cases préfabriquées. Comment faire par exemple la différence entre une parataxe asyndétique et une hypotaxe asyndétique ? C'est sûrement, en partie, ce qui a pu être la cause du fait que le terme de parataxe finisse par paraître être un peu utilisé comme un terme fourre-tout, regroupant ainsi parfois des faits aussi différents que des subordinations asyndétiques, des incises, des incidentes, ou pour nommer ce qu'on ne pouvait classer ailleurs, parfois des éléments aux limites de la phrase :

(30) Mais si l'on pose le problème des rapports entre disposition syntaxique et cohésion, le facteur structurel d'inséparabilité de la période, où la syntaxe moderne nous a forcés arbitrairement à voir deux « phrases », n'est ni une subordination, ni une coordination. Appelons-le parataxe, pour dire, dans nos mots de tradition, qu'il y a « subordination » sémantique et « coordination asyndétique en syntaxe ». […] En fait on a là un type *syntaxique* […] qui mérite l'examen [Seguin 1998 : 109]

Ainsi, si nous n'arrivons pas toujours à analyser les faits de manière claire, comment pourrait-on les nommer clairement ? Selon le principe de « ce qui ce conçoit bien s'énonce clairement », l'inverse est tout aussi vrai. Cependant, si ces problèmes sont bien réels, les compliquer encore par le biais de redondance terminologique n'est sûrement pas nécessaire.

4. Conclusion

Dans cet article, nous avons montré, en nous appuyant sur les différentes acceptions de trois termes, que les problèmes posés par la terminologie en linguistique possèdent un caractère insoluble. En effet, entre faire le choix de conserver un terme en le redéfinissant indéfiniment ou le remplacer par un autre qui subira le même sort, même le plus valeureux des linguistes a de quoi capituler. En un sens, il est inévitable que le problème se pose puisque les termes sont majoritairement polysémiques. De plus, il est inéluctable que les définitions évoluent au gré des avancées scientifiques. Mais lorsqu'un même terme signifie une chose et son contraire ou qu'il existe des termes redondants, on est en droit de chercher des alternatives. Dans cette perspective, il nous a semblé judicieux de suggérer, avec toute la modestie que requiert cette noble tâche, quelques pratiques à adopter ou à éviter, en vue de se comprendre sans se méprendre :

- Se débarrasser des notions « toxiques » (telles que la *subordination inverse*), qui comportent des contradictions internes, qui posent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent et/ou qui peuvent être remplacées par des termes plus généraux ;
- Essayer de diffuser les notions qui peuvent avoir un caractère « scientifique » (telles que la *parataxe*) pour peu qu'on leur affecte un contenu précis ;
- Conserver les notions « pratiques » (telles que la *période*), en attendant de trouver une définition satisfaisante et consensuelle ;
- Faire l'économie d'un terme lorsque celui-ci n'est pas rigoureusement indispensable et qu'il en existe déjà un globalement satisfaisant.

A notre avis, cette tripartition en notions toxiques, scientifiques et pratiques représente une grille d'analyse qu'il serait souhaitable de tester de manière systématique afin de situer chaque terme employé en linguistique dans un cadre général unique. Mais nous ne sommes pas dupes du fait que le classement que nous proposons est lui aussi soumis à la dictature des divers courants théoriques, car il est bien évident que la catégorie dans laquelle sera classé un terme donné fera difficilement l'objet d'un consensus. Pour l'instant, nous nous contentons seulement d'espérer que le classement de la terminologie que nous proposons fasse un jour l'objet d'une large adhésion, en attendant le tour de la terminologie elle-même…

5. Remerciements

Mathieu Avanzi tient à remercier le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (subside n° 100012-113726/1) qui a financé le projet de recherche « La structuration interne des périodes » (Université de Neuchâtel, resp. M.-J. Béguelin) dans le cadre duquel s'inscrit ce travail.

6. Bibliographie

Abeillé, A., Toussenel, F. & Cheradame, M. 2004. *Corpus Le Monde : Annotation en constituants Guide pour les correcteurs*, 31 mars 2004. http://www.llf.cnrs.fr/fr/Abeille/guide-annot.pdf

Adam, J.-M. 2005. *La linguistique textuelle : Introduction à l'analyse textuelle des discours*. Paris : Armand Colin.

Antoine, G. 1948. « A propos de '*quand…*' », *Le français moderne* n°16, 269-274.

Arrivé, M., Gadet, F. & Galmiche, M. 1986. *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.

Avanzi, M. & Martin, Ph. 2007. « L'intonème conclusif : une fin (de phrase) en soi ? ». *Nouveaux cahiers de linguistique française* 28, 247-261.

Avanzi, M., Lacheret-Dujour, A. & Victorri, B. à par. « ANALOR : un outil d'aide pour l'analyse de la structure grammaticale et de la structure discursive ». *Cahiers du CERLICO* 20.

Béguelin, M-.J. (sous la dir. de). 2000. *De la phrase aux énoncés : grammaires scolaires et descriptions linguistiques*. Bruxelles : De Boeck-Duculot.

Berrendonner, A. 1993(a). « Périodes ». In Parret, H. (éd.). La temporalité du discours. Louvain : Presses Universitaires. 47-61.

Berrendonner, A. 1993(b). « La phrase et les articulations du discours ». *Le français dans le monde. Recherches et applications*. 20-26.

Berrendonner, A. 2002. « Les deux syntaxes ». *Verbum*, 24. 23-36.

Berrendonner, A. & [Reichler-]Béguelin, M-.J. 1989. « Décalages: les niveaux de l'analyse linguistique ». *Langue française*, 81. 99-124.

Berrendonner, A. & [Reichler-]Béguelin, M-.J. 2001. « Circulation des termes et dérive terminologique ». In Colombat, B. & Savelli, M. (éds). Métalangage et terminologie linguistique. Actes du colloque international de Grenoble (Université Stendhal, Grenoble 3, 14-16 mai 1998). Peeters, Orbis supplementa. 29-41.

Berrendonner et collaborateurs du Groupe de Fribourg. à par. *Grammaire de la période*.

Blanche-Benveniste, C. & Jeanjean, C. 1987. *Le français parlé. Editions et transcription.* Paris : Didier Erudition.

Buridant, C. 2000. *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris : SEDES.

Buyssens, E. 1974. « Juxtaposition, parataxe et asyndète ». *La Linguistique*, 10/2.19-24.

Charolles, M., Le Goffic, P., Morel, M-.A. (éds) 2002. « Y a-t-il une syntaxe au-delà de la phrase ? ». Actes du colloque de Paris III, septembre 2000. *Verbum*, 24/1-2.

Chétrit, J. 1976. *Syntaxe de la phrase complexe à subordonnée temporelle*, Paris, Klincksieck.

Damourette, J. & Pichon, E. 1911-1946. *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. Paris : Ed. d'Artrey.

Declerck, R. 1997. *When-Clauses and Temporal Structure*. London: Routledge.

Deulofeu, J. 1988. « La syntaxe de Meillet et l'analyse des langues parlées », in Claire Blanche-Benveniste, André Chervel & Maurice Gross (éds), *Grammaire et histoire de la grammaire. Hommage à la mémoire de Jean Stefanini.* Aix-en-Provence : Presses Universitaires de Provence. 181-202.

Deulofeu, J. 2001. « La notion de construction corrélative en français : typologie et limites ». *Recherches sur le français parlé*, 16. 103-124.

Eyot, Y. 1948. « Quand… ». *Le français moderne*, 16. 108.

Garette, R. 1977. « Parataxe et autres modes de juxtaposition ». *Grammatica* V.

Gautier, A. ici même. « La polysémie de la phrase ».

Gender, V. & Vilnat, A. 2004. *Les annotations syntaxiques de référence PEAS*, version 1.6, 30 mars 2004[15].

Glikman, J. à par. « Peut-on établir des critères formels de reconnaissance de la parataxe : l'apport de l'ancien français », in Béguelin, M.J., Avanzi, M. et Corminboeuf, G., Actes du colloque international *La Parataxe*, Neuchâtel, Suisse, 12-15 février 2007.

Glikman, J. à par. « Les complétives non introduites en ancien français », Actes du colloque international Diachro-3, Paris, 20-22 septembre 2006.

Gougenheim, G. 1938. *Le système grammatical de la langue française*. Paris : Bibliothèque du français moderne.

Habert, B. 2004. « Outiller la linguistique : de l'emprunt de technique aux rencontres de savoirs ». *Linguistique et informatique : nouveaux défis, Revue Française de Linguistique Appliquée*, 9/1. 5-24.

Hazaël-Massieux, M-.C. 1983. « Le rôle de l'intonation dans la définition et la structuration de l'unité du discours ». *Bulletin de la Société Linguistique*, 78/1. 99-100.

Hazaël-Massieux, M-.C. 1985. « De quelques avatars de la période en français et en créole : de l'oral à l'écrit ». *Travaux du CLAIX*, 13. 13-42.

Kleiber, G. 2003. « Faut-il dire adieu à la phrase ? ». *L'information grammaticale*, 98. 17-22.

Lacheret-Dujour, A. 2003. *La prosodie des circonstants en français parlé*. Leuven/Paris : Peeters.

[15] http://www.limsi.fr/Recherche/CORVAL/easy/PEAS_reference_annotations_v1.6.html

Lacheret-Dujour, A. 2007. « Prosodie-Discours. Une interface à multiples facettes ». *Nouveaux cahiers de linguistique française*, 28. 249-261.

Lacheret-Dujour, A., Ploux, S. & Victorri, B. 1998. « Prosodie et thématisation en français parlé », *Cahiers de praxématique*, 30. 89-111.

Lacheret-Dujour, A., Victorri, B. 2002. « La période intonative comme unité d'analyse pour l'étude du français parlé : modélisation prosodique et enjeux linguistiques ». *Verbum*, 24/1-2. 55-73.

Le Draoulec, A. 2003. *Quand, jusqu'à ce que* et *avant que* : quelques cas particuliers de subordination temporelle hors présupposition, in E. Comès & E. Hrubaru (éds), *Dix ans de Séminaire de Didactique Universitaire - Recueil anniversaire*, Université Ovidius Constanta: Editura Universitaria Craiova. 175-196.

Le Draoulec, A. 2006. De la subordination à la connexion temporelle. *Cahiers Chronos* 15, Amsterdam – New York : Rodopi. 39-62.

Marchello-Nizia, C. 1979[1]. *Histoire de la langue française au XIVe et XVe siècles*. Paris : Nathan.

Marchello-Nizia, C. & Picoche, J. 1998. *Histoire de la langue française*. Paris : Nathan.

Marchello-Nizia C. 1999. *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*. Paris : Ophrys.

Martin, Ph. à par. « Petite histoire de l'analyse de la fréquence fondamentale, ou comment mesurer la musique de la voix sans perturber les locuteurs », Actes du Colloque « Un siècle de phonétique expérimentale : de Théodore Rosset à John Ohala », Grenoble, 24-25 février 2005.

Martin, Ph. 2007. WinPitch. Version 1.0. Available at www.winpitch.com.

Meillet, A., Vendryes, J. 1924. *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, éd. 1979. Paris : Champion.

Mertens, P. (2006), A Predictive Approach to the Analysis of Intonation in Discourse in French. In Y. Kawaguchi, I. Fonagy. & T. Moriguchi (eds), *Prosody and Syntax*, John Benjamins: Amsterdam. 64-101.

Molinié, G. 1992. *Dictionnaire de rhétorique*. Livre de poche.

Muni Toke, V. ici même. « Transparence et opacité du métalangage de l'Essai de grammaire de la langue française : interprétation des termes construits et multiplicité des niveaux d'analyse ».

Portes, C. & Bertrand, R. 2005. « Some cues about the interactional value of the 'continuation' contour in French ». In Auran C., Bertrand R., Chanet C., Colas A., Di Cristo A., Portes C., Reynier A. & Vion M. (eds), *Proceedings of the IDP05 International Symposium on Discourse-Prosody Interfaces*.

Riegel, M., Pellat, J.-C. & Rioul, R. 2002. *Grammaire méthodique du français*. PUF.

Rosier, L. 1995. « La parataxe, heurs et malheurs d'une notion linguistico-littéraire », in *Travaux de linguistique*, 27. 9-28.

Rossi, M. 1977. « L'intonation et la 3ème articulation ». *Bulletin de la Société Linguistique*, 72/1. 55-68.

Rossi, M. *et alii*. (éds). 1981. *L'intonation : de l'acoustique à la sémantique*. Paris : Klincksieck.

Roulet, E., Filliettaz, L. & Grobet, A. 2001. *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*. Bern : Peter Lang.

Sabio, F. 2007. « Phrases et constructions verbales : quelques remarques sur les unités syntaxiques dans le français parlé ». In Lebaud, D., Paulin, C. & Ploog, K. (éds). *Constructions verbales et productions de sens. Actes du colloque de Besançon, 26-28 janvier*, Presses Universitaires de Franche-Comté. 127-140.

Sandfeld, K. 1936. *Syntaxe du français contemporain, Tome II : Les propositions subordonnées*. Copenhague-Paris : Librairie E. Droz.

Sèchehaye, A. 1926. *Essai sur la structure logique de la phrase*, éd. de 1950. Paris : Champion.

Seguin, J.-P. 1998. « Cohésion et subordination à la fin du XVIIe siècle », in Baudry J., Caron P. (éd.), *Problème de cohésion syntaxique de 1550 à 1720*. Limoges : PULIM. 99-114.

Sznajder, L. 1979. « De l'asyndète entre deux propositions à la subordination grammaticale ». *L'Information grammaticale*, 3. 19-23.

Tesnière, L. 1959. *Eléments de syntaxe structurale*, éd. 1976. Paris : Klincksieck.

Wilmet, M. 2003. *Grammaire critique du français*. Bruxelles : Duculot.